Soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine audiovisuel suisse
Projets photographie : critères

Pourquoi conserver le patrimoine photographique ?
La photographie est un patrimoine presque deux fois centenaire. Si elle nous aide à comprendre l'histoire récente, c'est surtout sa propre histoire qui nous intéresse, nous importe d'écrire et de mettre en valeur : histoire d'une technique, du daguerréotype au téléphone portable, d'une nouvelle culture de l'image et d'un ensemble de pratiques sociales.

Contemporaine de la révolution industrielle à laquelle elle participe et dont elle garde la trace des gigantesques mutations, la photographie nous aide aussi à rendre visible l'histoire du paysage et de ses transformations, celle de la vitesse et de la mobilité à l'échelle de la planète, mais encore celle des résistances de la société traditionnelle. La photographie documente l'histoire de la ville, de l'architecture, des modes de vie, de la mode, etc. et accompagne les sciences dans leurs développements rapides.

Enfin elle témoigne également de la diversité des mouvements artistiques depuis le début du 19ème siècle, servant de documentation à des fins pédagogiques et scientifiques : les artistes disposent d'un nombre de modèles à copier beaucoup plus grand qu'auparavant tandis que les historiens de l'art bénéficient d'un nouveau matériel leur permettant d'élargir leurs comparaisons. Elle n'est pas uniquement un document, un support d'informations, mais également un moyen d'expression artistique disposant de qualités propres.

Les recherches futures devront aussi porter sur le phénomène même de l'image dans les médias. Nous devrons concentrer notre attention sur son histoire, sa culture, son importance sociale, bref sur le médium dans son utilisation quotidienne, en tant que moyen de diffusion de l'information. Pour cela, nous avons besoin de critères spécifiques : écrire une histoire de la photographie comme d'autres ont écrit une histoire de l'art est la tâche qui nous attend maintenant.

Le patrimoine photographique suisse
Notre champ d'intervention se réfère à la notion d'HELVETICA telle qu'elle est définie dans le mandat de collection de la Bibliothèque nationale suisse (http://www.nb.admin.ch/slb/sammlungen/helvetica/index.html?lang=fr). Il peut s'agir de : pièces uniques, collections, fonds, archives et legs qui sont ou ont été créés et produits en Suisse, se rapportent à la Suisse, ses ressortissants ou ses habitants, sont le fait d'auteurs suisses ou étrangers liés à la Suisse.

CRITERES DES PROJETS PHOTOGRAPHIES

Chaque proposition de projet doit prendre en compte et associer les conditions suivantes :

- Une analyse du fonds
- Un concept de conservation et de restauration
- Un concept d'accès
- La mise en valeur durable des documents conservés

- Une **ANALYSE DU FONDS** afin de définir :
  - sa valeur patrimoniale
  - les motifs d'intervention (par ex.: état de conservation, aggravation des dégradations)
  - le volume à traiter, la nécessité de procéder à une sélection

Quels supports pour quelle valeur ?
Il va de même pour la photographie que pour tous les autres médiums : l'original a plus de valeur que la copie et le tirage est l'aboutissement d'un processus complet de création, ce que ne peut être le négatif. Pour certains photographes, le négatif doit en effet être interprété (un travail qui s'effectue en chambre noire). Par contre, faute de positifs, un fonds de négatifs peut se révéler très précieux et se constituer en patrimoine de premier ordre.

Comment définir les priorités ?
Une intervention sur le plan de la conservation doit tenir compte aussi bien de critères qualitatifs (matériel rare, précieux) que de critères sanitaires (niveau d'altération nécessitant une intervention à plus ou moins long terme, qualité du conditionnement).
Des fonds volumineux sont découverts tous les jours, dont il s'agit d'estimer soigneusement la valeur avant de prendre des décisions qui peuvent être coûteuses. Les institutions de conservation ainsi que Memoriav disposent de moyens limités.

Enjeux de la sélection
Les bibliothèques, les archives comme les musées renferment souvent des fonds photographiques et collections numériquement très importants qui, au vu des coûts engendrés par la conservation, obligent à faire des choix. Car la mise en valeur d'un patrimoine passe inévitablement par un travail de sélection rigoureux et implique un traitement différencié d'objets qui n'ont pas tous la même valeur.

- Un **CONCEPT DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION** qui comprend :
  - l'élaboration d'un programme détaillé de conservation et de restauration
  - le respect du code de déontologie en vigueur (ECCO, ICOM et SCR)
  - la prise en compte de l'état sanitaire actuel et des développements en matière de conservation
  - la garantie de conservation à long terme (conditions de stockage des originaux et des copies)

Conserver - restaurer
La restauration de photographies anciennes et modernes, discipline récente, requiert un savoir-faire artistique, une formation scientifique, une bonne connaissance de l'histoire de la photographie et de l'histoire de l'art. Les conservateurs/restaurateurs observent aujourd'hui une méthodologie d'intervention propre à l'ensemble des disciplines de la conservation des biens culturels.
Exercée à l'origine par les photographes sur leurs propres images, la restauration est aujourd'hui devenue une profession à part entière.
Les quelques ateliers de restauration de photographies installés aujourd'hui en Europe analysent les facteurs de dégradation et pratiquent avant tout des traitements de préservation (analyse des supports, reconstitution des lacunes, consolidation, doublage, isolation) qui respectent le principe de réversibilité, élément déontologique cardinal de la charte internationale de conservation.

Numériser, est-ce conserver ?
Aujourd'hui la tentation existe de réduire la conservation à un problème de numérisation. Pourtant les limites d'un tel raisonnement sont vite atteintes car l'information, loin de se borner à la seule image, aux composants iconographiques, doit aussi être recherchée dans le support (verre, papier, etc.) et dans la technique (daguerréotype, albumine, tirage argentique, polaroïds, etc.). L'âge, le vieillissement et la dégradation fournissent également des renseignements qu'on ne saurait ignorer.
Il faut encore tenir compte des coûts élevés engendrés par la numérisation, à savoir par une conservation de fichiers numériques à long terme impliquant des technologies en perpétuel changement et des risques de perte définitive de l'information.

Etes-vous en mesure de garantir une conservation à long terme de vos documents analogiques ?
Les institutions qui réalisent un projet soutenu par Memoriav doivent apporter des garanties quant à l'installation de leurs salles de conservation (respect des normes de conservation sur le plan de la température, de l'hygrométrie et du renouvellement de l'air – équipement contre les gaz polluants, maintenance, etc..). Faute d'équipement spécifique un partenariat avec une institution tierce doit être envisagé et garanti.

Etes-vous en mesure de garantir une conservation à long terme de vos fichiers numériques ?
Question fondamentale à se poser avant de se lancer dans un projet qui implique une numérisation des documents. Il s'agit de tenir compte non seulement des aspects techniques, mais aussi des aspects financiers.

- Un **CONCEPT D'ARCHIVAGE ET D'ACCES** qui tient compte :
  - du catalogage du fonds selon les règles en vigueur dans la profession et qui garantit la recherche au travers d'outils documentaires accessibles et conviviaux
  - de l'accès au public le plus large possible, gratuitement ou à des frais minimaux, et en fonction de conditions définies par les institutions
  - de la garantie de préservation de l'intégrité physique des documents originaux
  - d'une situation juridique claire

Vers un meilleur accès aux collections audiovisuelles : Memobase
Memoriav donne accès, sur son site www.memoriav.ch, à un répertoire qui permet une recherche coordonnée dans les catalogues de plusieurs collections audiovisuelles. Les données sont issues des différents projets soutenus à ce jour. Ainsi tout ou partie du fonds photographique dont la restauration et la conservation sont soutenues par Memoriav doit pouvoir être accessible dans Memobase.

- La **MISE EN VALEUR DURABLE DES DOCUMENTS SAUVEGARDES** :
  - par des manifestations publiques, expositions, publications, mise en ligne, travaux de recherche, etc.

Les raisons d'une telle démarche
Il faut garder à l'esprit le fait que tous les efforts entrepris dans le cadre de Memoriav (restauration, conservation, numérisation, etc.) n'ont d'autre finalité que de mettre en valeur un patrimoine dans la perspective d'une histoire de la photographie.
L'objectif est donc d'inscrire tout projet dans une telle perspective. Pour chaque institution, il importe de valoriser une richesse dont il est le dépositaire, tout en apportant une pierre à l'édifice en contribuant de manière significative à la connaissance du patrimoine visuel de la Suisse.

Memoriav et la promotion de la sauvegarde du patrimoine audiovisuel
Les moyens limités à disposition contraignent Memoriav à mener sa politique selon une stratégie bien ciblée. Chaque projet soutenu par Memoriav renforce les bases d'une nécessaire réflexion sur la politique de la mémoire en Suisse. Le Réseau de compétences « photographie » de Memoriav est une première réponse à cette nécessité. Il encourage le discours théorique, alimente le débat autour des questions actuelles, approfondit les principaux thèmes de l'histoire de la photographie et suscite en permanence la discussion. Il favorise les échanges entre les institutions qui ont pour mission de sauvegarder le patrimoine et celles qui ont la recherche pour vocation et stimule les partenariats. Ses activités comprennent le soutien à des publications, des expositions et la mise en place de mesures destinées à la formation continue comme des ateliers, séminaires et autres colloques, sur la plan national et international.
Par ces mesures, Memoriav a pour objectif de faire partager son enthousiasme pour la photographie à un grand public, de garantir la mise en valeur et la préservation de l'une de nos valeurs culturelles les plus inestimables et de maintenir les compétences nécessaires, tout cela pour que les générations futures puissent l'apprécier et la comprendre.

FINANCEMENT

La Confédération, dans ses directives, stipule que Memoriav ne finance les projets que jusqu'à hauteur de 50% de leur coût total au maximum. Le demandeur s'engage à financer au minimum l'équivalent sous forme de financement propre et/ou par des tiers, et/ou de prestations en nature (inventaire du fonds, catalogage, coût du matériel, mise en valeur). Memoriav incite tout demandeur à chercher des sources de financement complémentaires dans le but d'améliorer la qualité des projets.

DELAI POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION

Les formulaires de demande de contribution doivent parvenir au Secrétariat général le 31 mars de l'année en cours pour l'année suivante. La décision d'un soutien éventuel est communiquée en septembre.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION

Les formulaires de demandes de contribution peuvent être téléchargés directement sur notre site www.memoriav.ch.

RECOMMANDATIONS

Nous vous suggérons de prendre contact avec notre secrétariat (joelle.borgatta@memoriav.ch – responsable des projets photographies) avant de compléter votre demande de contribution. Une expertise de votre collection et des conseils relatifs à votre projet vous seront proposés.
Pour toute autre information relative à la conservation des photographies, vous pouvez-vous référer à notre publication *Memoriav Recommandations Photo – La Conservation des photographies*, également disponible en version pdf sur notre site www.memoriav.ch.

Août 2009